BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1356

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

811 254 572 RCS Nanterre.
GROUPXP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5352404.00 EUR.
Adresse : 7, Avenue de la Cristallerie, Immeuble Crisco Duo, 92310 Sèvres.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Pour la société absorbante: Hifield Société par actions simplifiée au capital de 17 977 770 euros Siège social : 7, avenue de la Cristallerie - 92310 Sèvres 841 059 553 RCS Nanterre Pour la société absorbée : GroupXP Société par actions simplifiée au capital de 5.352.404 euros Siège social sis 7, avenue de la Cristallerie - 92310 Sèvres 811 254 572 RCS Nanterre, L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : actif : 9 430 325 € passif : 1 236 103 € Soit un actif net apporté de 8 194 222 €. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La Société Absorbante détient à ce jour et depuis le 12 juillet 2019, la totalité des actions composant le capital social de Société Absorbée et elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. De ce fait, il ne sera pas établi de rapport d'échange et la Société Absorbante ne procédera pas à une augmentation de capital. Les biens de la Société Absorbée seront apportés à leur valeur nette comptable, les sociétés étant sous contrôle commun. La fusion dégage un « mali technique » : En effet, la valeur nette comptable des actions de la société absorbée telle qu'elle est inscrite au bilan de la société absorbante s'élevant à 11 855 636 € et l'actif net apporté tel qu'il apparaît ci-dessus s'élevant à 8 194 222 €, cette différence positive de 3 661 414 € correspond à un « mali technique ». La date du projet commun de fusion: 20 mars 2020 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: -Au titre de la Société absorbante : le 20 mars 2020 au Tribunal de Commerce de NANTERRE -Au titre de la Société absorbée : le 20 mars 2020 au Tribunal de Commerce de NANTERRE..